

## Conseil Municipal – mercredi 13 mai 2015

Début : 17h50

Présent : LARRIPA Michel, BALAYE Jean-Pierre, CARDONA Hubert, IBANEZ Lydia, VERGE Carole, DUCHATEL Marie, GAMBUS Béatrice

Secrétaire : DUCHATEL Marie

Absent : BALMIER Sylvie, GARESE Pierre, LANDMANN Benoît

Absent excusé : KONIECZNY Arnaud

1 procuration de KONIECZNY Arnaud à IBANEZ Lydia

- ✓ Délibération pour accord construction d'une nouvelle crèche
- ✓ Délibération pour libéralités reçues
- ✓ Projet de sentier pédestre culturel sur le sentier de Croux
- ✓ Projet de règlement intérieur des salles municipales
- ✓ Questions diverses
- ✓ Affaires communales

Délibération pour accord construction d'une nouvelle crèche : Mme le Maire expose au Conseil Municipal un projet de la Communauté de Communes du Pays de Couiza concernant la construction d'une crèche sur la commune d'Antugnac. Pour réaliser ce projet la Communauté de Communes du Pays de Couiza demande à pouvoir bénéficier d'un terrain adapté à cette opération. Après étude, Mme le Maire propose de céder une partie de la parcelle A 1794 (actuel terrain de loisir), sachant que la commune conserverait environ la moitié de cette parcelle afin de pouvoir continuer à l'utiliser comme terrain de loisir dédié aux activités extra scolaires. Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur **UN ACCORD DE PRINCIPE**, sachant que toute décision définitive devra faire l'objet de nouvelles délibérations. Mme VERGE et de Mme DUCHATEL, qui font partie du bureau du Conseil d'Administration de la crèche, sortent de la Salle de réunion du Conseil Municipal et ne prennent pas part au vote. Vote par les élus restants : *adoptée à l'unanimité.*

Délibération pour libéralités reçues : *adoptée à l'unanimité.*

Projet de sentier pédestre culturel à Croux : Le projet suit son cours. L'association « Pierres et Gens de Croux » a élaboré un itinéraire pour le sentier. La prochaine étape consistera à prendre contact avec d'éventuels propriétaires de parcelles traversées par ce sentier afin de demander leur autorisation.

Projet de règlement intérieur des salles municipales : Mme le Maire expose au Conseil Municipal son souhait de mettre en place un règlement intérieur pour toutes les Salles communales (Foyer Municipal et Salle des associations). Dans un premier temps, elle a préparé un projet de règlement pour le Foyer Municipal, dont elle donne lecture aux membres du Conseil Municipal. Un exemplaire du projet est remis à chaque membre pour réflexion et dans le but que chacun puisse proposer des améliorations. Le projet définitif sera soumis au vote du Conseil Municipal lors d'un prochain Conseil Municipal.

Affaires communales : Néant

Fin de la séance à 20 heures

Le Maire,  
Lydia IBANEZ